



PLU de Dugny

PLAN DE ZONAGE Modification simplifiée n°1



LIMITE	NUMERO	BENEFICIAIRE	DESTINATION	SURFACE
Emplacement réservé	01	Commune	prolongement de l'avenue Bokarowski jusqu'à la RD99	6516 m ²
Emplacement réservé	02	Commune	élargissement de la rue François Rebebas	277 m ²

Légende

- Limites de zone
- Trame verte et bleue**
 - Espace vert paysager Aire des Vents au titre du L.151-23 du Code de l'urbanisme
 - Espaces verts paysagers au titre du L.151-23 du Code de l'urbanisme
 - Jardins cultivés au titre du L.151-23 du Code de l'urbanisme
 - Périmètre de 10 mètres autour des mares
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Alignements d'arbres au titre du L.151-23 du Code de l'urbanisme
 - Mares au titre du L.151-23 du Code de l'urbanisme
 - Berges au titre du L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Autres prescriptions**
 - Patrimoine bâti à protéger, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
 - Linéaires commerciaux à préserver au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
 - Linéaires commerciaux à développer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Implantation possible dans une bande de 15 mètres à partir de l'alignement
 - Hauteur spécifique dans une bande de 20 mètres à partir de l'alignement
 - Périmètre de 500 mètres autour de la gare
 - Périmètre de servitude lié au transport de matières dangereuses